

L'espoir déçu des pays pauvres... et des paysans suisses

La réunion ministérielle de l'OMC n'est pas un échec. Les négociations sur la libéralisation du commerce mondial, qui devraient théoriquement favoriser le tiers monde, se poursuivent. La pression sur les agriculteurs suisses subsiste.

Le résultat essentiel du grand marchandage de Hong-Kong se résume en une date: 2013. Dans huit ans tous les pays devront avoir supprimé leurs subventions aux exportations agricoles. Cet engagement clair est un grand succès pour les pays émergents gros producteurs agricoles. Les règles du jeu du commerce international ne sont plus dictées par les seuls pays industriels riches de la planète. Les nouveaux arrivants ont des atouts incontournables. En pleine croissance, ils représentent un débouché très prisé des entreprises européennes et américaines. Ils peuvent offrir l'ouverture de leur marché en échange d'avantages équivalents pour l'écoulement de leurs produits agricoles. Pour accéder aux nouveaux marchés prometteurs, l'Union européenne et les Etats-Unis ont donc accepté de supprimer les aides massives à leurs exportations agricoles. Cette concession, valable pour tous les pays, ne touche guère la Suisse. Elle n'exporte pratiquement que vers l'Europe en

vertus d'accords bilatéraux qui échappent aux règles de l'OMC.

Les pauvres en rade

Le cycle de négociations en cours devait être celui du développement du tiers monde. Il devait consacrer une réforme du commerce mondial en faveur des oubliés de la prospérité. Mais le compte n'y est pas. Certes, les pays les plus pauvres bénéficieront, par effet collatéral, de la victoire à Hong-Kong des pays émergents. Privés des aides à l'exportation, les excédents de céréales ou le lait en poudre des producteurs riches ne devraient plus perturber les agricultures traditionnelles. Certes, les pays riches ont accepté de renoncer à taxer la plupart des produits en provenance des 49 pays les plus pauvres de la planète. Ce cadeau ne coûte pas grand-chose. Les seuls produits représentant une quelconque menace - les textiles par exemple - pourront être exclus de l'arrangement.

(at) Suite de l'article en page 2

Sommaire

L'OMC est le théâtre de dures négociations sous le regard distrait des médias aux trouses des altermondialistes.
page 1 et 2
Genève souffre plus que jamais de son morcellement. Les communes vaudoises refusent de payer leur part à l'Etat.
page 4
L'OIT part en campagne contre le travail forcé.
page 5
Le journalisme économique vit des jours difficiles. Un article de Jérôme Meizoz publié en 2001 s'interrogeait déjà sur ses objectifs et ses méthodes.
page 6
L'information menacée par la publicité.
page 7
Cenovis partage son bonheur en réseau.
page 8

Concurrence fiscale

Obwald baisse ses impôts. Les intérêts particuliers des cantons sapent la solidarité confédérale. L'alliance des origines s'effrite pour quelques francs de plus.

Edito page 3

Les images qui cachent

Les cycles de négociation de l'OMC sont complexes et difficiles à décrypter pour le profane. L'Union européenne, les Etats-Unis, le groupe de Cairns, les pays émergents, chacun tente d'avancer ses pions. La presse quotidienne, surtout celle dite de qualité, tente et parfois parvient à éclairer les enjeux. Par contre à la télévision, un seul vainqueur lors de chaque réunion: les altermondialistes. Un petit nombre de manifestants créatifs parvient à créer des images aussitôt retransmises dans le monde entier. Ainsi quelques milliers de Coréens à Hong-Kong ont réussi à monopoliser les écrans du monde entier en se jetant symboliquement à l'eau ou en se frottant à la police chinoise. Les règles de la manifestation à l'asiatique sont d'ailleurs très codifiées: on presse et on bouscule parfois très fort, mais on ne frappe pas... Tous les journaux télévisés pendant plusieurs jours ont diffusé ces images présentées comme l'affrontement entre altermondialistes et OMC. Sur les négociations elles-mêmes et leurs enjeux, pratiquement rien. Normal, filmer une réunion de messieurs (peu de dames de toute façon) en costume-cravate en train de palabrer n'a rien de télévisuel. La TSR y a même été de son reportage sur la solidarité des agriculteurs suisses avec leurs collègues coréens. Sur l'intérêt des entreprises helvétiques de service à la réussite des négociations, pas un mot!

Cette couverture de l'événement tout entière autour de l'image choc finit d'ailleurs par desservir les opposants. A l'abri du mur d'images créées par les manifestants, les choses sérieuses se discutent loin des oreilles du public. Rappelons que pour l'immense majorité des habitants de la planète et pour une part non négligeable chez nous, la télévision est la seule et unique source d'information. La capacité des chaînes à faire passer les enjeux économiques (voir aussi article à la page 6) auprès des citoyens est sans doute un des grands enjeux des médias électroniques ces prochaines années, du moins si l'on croit à un rôle civique de la télévision, ce qui est peut-être un signe de naïveté!

jg

Le surplace qui protège les riches contre la faim des pauvres

L'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui vient d'achever un nouveau round de négociations à Hong-Kong, a évité de justesse l'échec. Mais l'accord minimaliste accouché par les délégations des pays membres montre encore une fois les réticences des Etats les plus puissants face aux revendications des économies les plus pauvres. Cependant, le surplace de fait des négociations depuis plusieurs années n'a pas empêché une croissance constante des échanges mondiaux. Comme le rappelle le mensuel *Alternatives économiques*, le rythme de la croissance mondiale, le niveau des prix du pétrole ou la dynamique chinoise ont plus d'influence sur le commerce mondial que les résultats des réunions des ministres du commerce. Et d'ajouter

que «l'Europe continue d'enrichir quelques gros exploitants agricoles et les Etats-Unis multiplient les accords bilatéraux de commerce. Leur puissance de négociation s'exerce à plein, forçant les pays qui rêvent d'un accès aux marchés américains à accepter des contraintes allant plus loin que celles négociées dans le cadre de l'OMC» (...) «Et les multinationales sont plus à même d'imposer leurs pratiques (non prise en compte des effets environnementaux ou sociaux de leurs activités internationales, utilisation des paradis fiscaux pour minimiser leur imposition...) quand les Etats ne fixent pas de règles du jeu communes.» *jd*

Alternatives économiques, décembre 2005,
www.alternatives-économiques.fr

Suite de la première page

Tiers monde et paysans suisses

Par ailleurs, les revendications pressantes et prioritaires des pays les plus pauvres n'ont eu aucun succès à Hong-Kong. Les planteurs africains de coton, ruinés par la concurrence inéquitable des producteurs américains, sont abandonnés à leur misère. Le soutien accordé par Washington sera maintenu. Il est considéré comme une aide interne et non un subside à l'exportation. Les pays subsahariens n'ont rien obtenu parce qu'ils n'avaient rien à proposer en échange. Leur marché, comme celui de la plupart des pays pauvres, n'intéresse personne.

On le sait et on le voit, l'OMC n'est pas une organisation caritative mais le théâtre d'un froid rapport de force. La Suisse s'en rend cruellement compte. Elle compte sur les négociations pour mieux exporter partout dans le monde. Mais elle n'a pas grand-chose à offrir en contrepartie. Son petit marché, déjà largement ouvert aux produits industriels, n'a d'intérêt que pour les exportateurs de produits agricoles. La seule force de la Suisse réside dans l'habileté de ses négociateurs et dans l'alliance avec le Japon, la Corée et autres pays champions de l'agriculture protégée. Ce

qui n'est pas suffisant. Pour rester dans la course, le Conseil fédéral est déjà prêt à faire des concessions qui devraient coûter 2,5 milliards aux agriculteurs. C'est pourquoi les paysans suisses souhaitaient, sans trop oser le dire, un échec de la ministérielle de Hong-Kong. Ils sont déçus. Forts de leur victoire sur la suppression des subsides à l'exportation, les pays émergents continueront leur pression dans l'étape suivante des négociations pour réduire massivement les droits de douane. L'année qui s'ouvre sera celle de tous les dangers pour les agriculteurs suisses. *at*

Contre la sous-enchère

Edito

L'indice des ressources

La péréquation qui répartit autrement, prenant aux uns pour donner aux autres, suppose préalablement que l'on connaît la situation exacte de chacun. Ce travail de statistiques est la base de la RPT. Il a pour instrument l'AFA (Assiette fiscale agrégée). Il recense le potentiel fiscal de chaque canton: revenu du travail et des capitaux, fortune, bénéfiques. Ce potentiel fiscal n'est pas aussi simple qu'il y paraît à établir. Car il faut estimer la progressivité de l'impôt applicable aux revenus, s'adapter au statut des holdings, etc... L'AFA ne tient pas compte de l'usage fiscal que font les cantons de leurs ressources. Elle établit sa propre évaluation. Raison pour laquelle les cantons qui, par sous-enchère, exploitent peu leurs ressources sont pénalisés. En effet, ils sont jaugés comme s'ils en tiraient parti pleinement.

Avec l'AFA et les barèmes cantonaux, il est donc possible de déterminer la nature et la portée de la sous-enchère fiscale des cantons «profiteurs».

Accord intercantonal

Tout en respectant l'autonomie de chacun, les cantons pourraient s'engager à ne pas descendre en dessous d'un plancher pour les différentes catégories d'impôts. Ce plancher, grâce aux données de l'AFA, peut être déterminé à partir de la moyenne nationale. Par exemple, il serait autorisé à se situer, selon les objets, à 10, 20, 30 pour cent en dessous de cette moyenne, mais pas plus. Si une majorité de cantons signaient un tel engagement, les cantons profiteurs seraient clairement identifiés, isolés, et les sanctions qui pourraient être demandées à la Confédération auraient une base morale avant d'avoir une base légale.

Compensation des charges excessives

Les cantons qui pratiquent la sous-enchère plaident pour leur défense qu'ils sont petits, dépourvus des ressources propres aux métropoles et qu'ils se défendent avec leurs armes, eux, les oubliés des pôles économiques. En fait, ils profitent de la proximité des centres, comme Zoug, banlieue de Zurich, mais encore ils bénéficient, dans le cadre de la RPT, de la compensation des charges dues à des facteurs géo-topographiques: le beurre et l'argent du beurre. Il serait politiquement juste de subordonner l'octroi de cette compensation au respect des normes fiscales excluant la sous-enchère.

La ristourne de l'impôt fédéral direct

Les cantons reçoivent 17% (et dans tous les cas 15% garantis constitutionnellement) du rendement brut de l'impôt fédéral direct (IFD). Dans la mesure où ils tirent de la sous-enchère une attractivité déloyale, la ristourne pourrait être réduite proportionnellement à l'avantage abusivement acquis.

Cette mesure simple, facile à justifier, requiert toutefois une modification constitutionnelle et l'accord de la majorité des cantons. *ag*

Obwald enlève le haut

Ironie de l'histoire. L'Urschweiz qui s'est constituée par la résistance victorieuse aux envahisseurs étrangers, riches et caparaçonnés, assure aujourd'hui le service d'accueil des chevaliers de la finance. Schwyz, Nidwald, Zoug et désormais Obwald offrent aux plus riches des barèmes pudiquement qualifiés d'attractifs. Les bergers aux solides sandales de bois et de cuir, tels que les dessinaut Hodler, se font cireurs de pompes de millionnaires.

Obwald, demi-canton pauvre, a fait ce qui a permis à Nidwald, autre demi-canton, de devenir riche: attirer, par une fiscalité légère, sociétés et contribuables aisés. Mais il n'a pas choisi la demi-mesure. Son tarif le propulse au premier rang des cantons les plus avantageux, devant Zoug! Il en est résulté quelques remous. Bruxelles a demandé des explications. Le parti socialiste a déclaré vouloir étudier le lancement d'une initiative d'harmonisation fiscale matérielle.

La réaction à cette sous-enchère fiscale peut prendre deux directions. La première est celle de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT). Ses bases constitutionnelles ont été très largement adoptées par le peuple en novembre 2004. Schwyz, Nidwald et Zoug étaient les seuls opposants. C'est un indice. Le message présentant les lois d'application a été adopté par le Conseil fédéral en septembre 2005. Il n'est pas possible d'agir par initiative avant que les premiers résultats soient connus, ce qui nous reporte à 2010. D'après les projections, l'effet sur la sous-enchère fiscale sera faible. S'ils voulaient compenser leur participation au fonds de péréquation par une charge fiscale accrue, Zoug l'augmenterait de 11 points et Nidwald de 3 points. Tous deux resteraient clairement les cantons les plus avantageux.

L'autre direction serait de définir à partir de quel niveau un barème fiscal peut être considéré comme déloyal. Le Conseil fédéral aime à parler de «saine concurrence fiscale»; il y a aussi une concurrence fiscale malsaine. Techniquement, il devrait être possible de définir le seuil de la concurrence correcte (voir ci-contre). Mais le lien confédéral est-il ressenti de manière assez forte pour que des comportements puissent être jugés et sanctionnés (voir ci-contre) comme déloyaux? La nouvelle Constitution n'utilise plus le terme d'alliance entre les peuples des cantons. C'est de l'alliance que découle pourtant le devoir de loyauté. Obligation qui n'est pas désuète. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jérôme Meizoz
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Pour un canton-ville

La région genevoise souffre de son morcellement administratif. Il est temps d'en redessiner le territoire pour le bien de l'agglomération.

L'affaire de la rue du Stand agite les esprits genevois depuis plusieurs semaines. Le rapport d'une commission du législatif municipal a mis à jour les tripatouillages procéduraux auxquels s'est livrée l'autorité exécutive dans le cadre de l'acquisition d'un immeuble administratif. Et l'enquête pénale dira si malversations il y a eu.

Cette affaire révèle une gestion déficiente et illustre l'arrogance d'une municipalité qui croit pouvoir se soustraire aux règles du droit commun, et en particulier au contrôle parlementaire. Ces événements ne seraient que banale péripétie s'ils ne s'inscrivaient dans un contexte de crise de

l'organisation territoriale du canton.

Historiquement, Ville et République ne font qu'un. Ce n'est qu'avec l'occupation française en 1798 qu'apparaît la structure communale. Et en 1815, Genève va s'enrichir d'un arrière-pays grâce à la cession par la France et le roi de Sardaigne des communes catholiques qui l'entourent. En 1930, trois communes fusionnent avec Genève qui, dès lors, constitue le poids lourd démographique et politique du canton. Mais avec l'urbanisation du territoire dans les années soixante, ce poids diminue sans que pour autant la Ville renonce à ses tâches centrales - infrastructures sportives, culture,

énergies, lutte contre le feu notamment.

La commune de Genève se prend toujours pour la République d'antan. Ses magistrats parcourent le monde, parés de l'aura de la Genève internationale. Ils n'hésitent pas à affronter leurs homologues cantonaux. Et les quelque 3000 fonctionnaires de l'administration municipale doublent en partie les activités de l'administration cantonale. Comme le notait justement le Conseil d'Etat dans un rapport de 1997, «il y a sur le territoire genevois une administration (cantonale) et 44 communes qui gèrent la moitié de la population cantonale et deux administrations (cantonale et municipale, à savoir celle

de la Ville) qui gèrent l'autre moitié».

Ce chevauchement, source de doublons, de conflits incessants et de gaspillage, ne peut plus durer. Les habitants vivent dans une agglomération et ignorent les frontières communales. Dès lors il faut ranimer le projet élaboré il y a sept ans par le gouvernement cantonal: une Ville et République de Genève qui assume les fonctions nécessaires à la vie de l'agglomération, et des communes - l'actuelle commune de Genève étant scindée en cinq à dix communes - permettant l'expression d'une démocratie de quartier. Ce projet devrait trouver place dans la révision totale de la Constitution cantonale. *jd*

Vaud

Les communes contre l'Etat

Lamentable, la décision des communes vaudoises de lancer un référendum pour 17 millions de coût des transports régionaux mis à leur charge. L'enjeu est dérisoire et, sur le plan de l'image, cela n'a pas «bonne façon», comme on dit dans ce canton, de voir leurs autorités s'affronter publiquement.

Mais on rappellera surtout que, dès le 1^{er} janvier 2008, les communes seront lourdement chargées si elles ne trouvent pas un accord avec l'Etat. C'est l'effet de la RPT (Nouvelle péréquation financière et répartition des tâches) qui entrera en application à cette date.

Le mécanisme est le suivant. La RPT sera à peu près neutre pour le canton vis-

à-vis de la Confédération. Le canton sera allégé de certaines dépenses et chargé d'autres obligations. Or il se trouve que beaucoup d'allègements concernent des dépenses qu'il assumait seul et que beaucoup de charges nouvelles sont des dépenses auxquelles les communes participent par la facture sociale. Par le seul jeu des lois existantes, le canton bénéficiera donc d'un report de charges sur les communes. Il aurait été de bonne politique, avant l'épreuve de force, d'entrer en négociation sur l'ensemble de la problématique (de 2006 à 2008).

Ce référendum d'escarmouche, qui passe à côté de l'essentiel, est politiquement stupide. *ag*

Fabrique de DP

Le journal s'arrête pendant deux semaines. Il paraîtra à nouveau le 13 janvier 2006. Toute l'équipe vous remercie de votre fidélité et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

www.domainepublic.ch

Dans l'intervalle le site continue de vivre. Consultez le dernier numéro en ligne ainsi que les actualités. Et n'oubliez pas de réagir à l'un ou l'autre des articles.

Une alliance mondiale contre la servitude

L'Organisation internationale du travail veut éradiquer l'esclavage sous toutes ses formes avec un programme qui va des sanctions au microcrédit en passant par l'alphabétisation.

Les travaux forcés évoquent souvent l'image presque pittoresque des bagnards en tenue rayée cassant des cailloux dans un pénitencier de l'Arizona. Pourtant, le travail forcé fait bel et bien partie du monde actuel, que ce soit, par exemple, la traite des femmes sous nos latitudes, la servitude pour dettes ailleurs, quand ce n'est pas un Etat qui exploite systématiquement le labeur de ses propres citoyens.

Nuisible et rentable

Le travail forcé est un fléau d'une étendue colossale. L'Organisation internationale du travail (OIT), dans son rapport *Une alliance mondiale contre le travail forcé* adopté lors de la Conférence internationale du travail de juin dernier, estime que plus de douze millions de personnes en sont victimes, principalement dans les pays de la zone Asie - Pacifique. L'Etat n'est l'«employeur» que dans un cas sur six, ce qui démontre que le travail forcé ne sera éradiqué que si les abus des patrons privés sont combattus. En outre, le travail forcé est aussi nuisible à ses victimes qu'il est rentable pour leurs bourreaux. L'OIT estime que les gains réalisés sur le dos des travailleurs forcés se montent à plus de 32 milliards de dollars par an. L'étude de l'OIT démontre aussi que la mondialisation, la pression sur les coûts, la déréglementation des marchés du travail et les nouveaux flux migratoires qu'elle implique ont un effet aggravant sur l'ampleur du travail forcé.

Selon la convention n° 29 de l'OIT, tout travail ou service exigé d'une personne contre son gré et sous la menace d'une peine quelconque relève du travail forcé. Les travaux exigés à la suite d'une condamnation judiciaire ne sont pas couverts par cette définition. Un mauvais salaire ou des conditions de travail précaires ne suffisent pas à considérer que le travail est forcé, pas plus que si le travailleur est contraint, par nécessité économique, à accepter un emploi parce qu'il croit ne pas pouvoir en trouver d'autre.

En revanche, la menace de licenciement est suffisante au sens de la définition de l'OIT. Outre ses formes «traditionnelles», telles que l'esclavage et différentes variantes de féodalité ou de colonialisme, le travail forcé se développe depuis quelques années sous des formes aussi innovantes qu'insidieuses. Par exemple, un travailleur libre se voit accordé des avances sur salaire totalement disproportionnées par rapport à celui-ci, avances qu'il ne peut rembourser autrement qu'en travaillant gratuitement pour son employeur pendant une durée dépassant largement celle prévue par le contrat. C'est notamment le cas dans certaines mines de charbon du Balouchistan pakistanais. On peut aussi citer le cas de la servitude pour dettes inexistantes, obtenue grâce à la falsification d'une comptabilité.

Etats et multinationales

Un exemple particulièrement édifiant de travail forcé étatique est celui du Myanmar (Birmanie). Il existe en effet peu d'autres pays qui exploitent avec autant d'ampleur et de systématique les forces de travail de leurs propres citoyens. Le Myanmar a été maintes fois condamné pour avoir par exemple contraint des villages entiers à effectuer des travaux «d'intérêt public» sous peine d'emprisonnement, cet esclavagisme étatique étant en outre accompagné de confiscations et d'extorsions de fonds. *Total* a par exemple été accusée de profiter des bras que l'Etat birman avait ainsi mis à sa disposition. La multinationale pétrolière s'est résolue à indemniser un petit nombre de ces travailleurs - qu'elle n'ait pourtant avoir exploités - pour éviter des poursuites et une atteinte à son image de plus grande ampleur, malgré une tentative de se dédouaner grâce à un rapport très controversé de l'ancien ministre socialiste français Bernard Kouchner.

Fort de ce constat, l'OIT a décidé d'éradiquer le travail forcé et de lancer pour cela une «alliance mondiale». Le plan d'action de l'OIT repose en premier sur l'adoption d'une législation contraignante

contre le travail forcé dans chaque pays. Certains pays renâclent en effet, souvent pour continuer à profiter des services de ses citoyens en tant qu'«employeurs» peu scrupuleux, soit pour maintenir des traditions qui permettent l'exploitation de certaines populations. La Mauritanie a par exemple constitutionnellement aboli l'esclavage dans les années 1980, mais sa volonté de le supprimer soulève des doutes, et l'esclavage, souvent issu de structures datant d'avant la période coloniale, subsiste dans de nombreuses régions.

Prévention et formation

Les représentants de l'Etat, particulièrement les forces de l'ordre, doivent être mis au courant de l'existence d'une telle législation, et être encouragés à l'appliquer scrupuleusement. Ensuite, il convient de sensibiliser les populations «à risque» des dangers de certaines pratiques, qui, comme le surendettement, peuvent mener au travail forcé, tout en promouvant des alternatives valables, par exemple le microcrédit ou la création de coopératives. Il s'agit aussi de mettre sur pied des programmes pour réinsérer les victimes, notamment grâce à l'alphabétisation et à l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, et de leur permettre d'échapper à leurs anciens «employeurs»: le travailleur libéré qui n'a pas de revenu suffisant ou de logement risque de dépendre toujours de son ex-patron. L'OIT souhaite également encourager la création de «comités de vigilance», veillant à ce que les employeurs traitent dignement leurs employés. A cet égard, la sensibilisation de l'opinion publique, en particulier des consommateurs, est capitale. Le rapport de l'OIT insiste finalement sur le fait que les projets doivent être menés principalement à l'échelon local et impliquer les partenaires sociaux. *jcs*

Les rapports de l'OIT et de Bernard Kouchner sont disponibles sur www.domainepublic.ch

A l'occasion de la sortie d'un recueil d'articles publiés entre 1994 et 2004 par Jérôme Meizoz, dans les colonnes de *Domaine Public* notamment, nous rééditons un texte de 2001 tiré de cet ouvrage. Il répondait avant l'heure à la polémique de ces dernières semaines à l'égard des médias romands, accusés de négliger l'information économique.

A qui profite l'éducation boursière?

Depuis quelques années, n'importe quel auditeur a pu constater un maillage accru des informations économiques à la Radio suisse romande, comme dans la plupart des chaînes publiques comparables. Sans parler de la grande presse. Le temps radio consacré aux nouvelles financières se voit peu à peu étoffé (chroniques boursières, éco-matin, et plus récemment, déclinaison du SMI à la fin du journal de midi). Les grandes chaînes publiques diffusent à des heures stratégiques les bulletins complets des cours et des tendances actionnariales. Donnée comme une évidence, cette prestation se veut sans doute une adaptation à la constante mutation du monde. Désormais, les Romands bénéficient d'une véritable éducation boursière.

On peut trouver cela tout naturel, ou se demander la raison d'être de cette information patiemment démocratisée. Avec la généralisation de la spéculation immatérielle et de l'actionnariat, une partie croissante de la population traite au quotidien des informations boursières. Et la rubrique ad hoc vient ratifier ce qu'elle considère sans doute comme un simple et légitime besoin. Est-ce son rôle? Est-ce là un pur acte d'information?

Une lecture économiste du monde

Depuis longtemps, l'on sait que « décrire, c'est aussi prescrire », et qu'une information charrie non seulement les bribes d'un sens, mais aussi des catégories de perception du monde. L'information boursière, peut-être sans le vouloir, structure les cerveaux en vue d'une lecture économiste du monde. En effet, les diverses rubriques de presse et de radio (économie, politique, culture, etc.) organisent selon leur taille notre image du monde et la répartissent en secteurs hiérarchisés, difficiles à remettre en cause. Mais l'évidence ne résiste pas à l'analyse: ces catégories, construites de toutes pièces et variables selon le moment, ne reflètent nullement le réel - celui-ci n'est pas prédivisé en rubriques! - mais bien la lecture dominante qui en est faite. Mieux encore: le monde tel que le voient ceux qui, agissant sur lui à leur profit, ont intérêt à le perpétuer tel qu'il est.

Ce qui n'est pas dit?

Si la rubrique économique se croit obligée d'informer sur le fait boursier, pourquoi pas, mais elle n'assume pas clairement l'effet de son travail de diffusion: celui de renforcer chaque jour l'idée du primat indiscuté de l'économique sur le politique. En outre, elle n'accomplit que modérément un autre acte d'information auquel auraient droit les auditeurs: démasquer l'évidence de ce qui est donné comme une fatalité économique en désignant ses fondements sociaux. Lorsqu'elle annonce avec empressement une récente suppression d'emplois, la rubrique économique dit-elle que ces décisions résultent d'une idéologie qui envisage artificiel-

lement les échanges marchands comme autonomes de leurs implications sociales*? Enquête-t-elle sur les motivations exactes, l'idéologie (il faut bien employer le mot) et les collusions personnelles au principe de telles décisions économiques anonymes? Rappelle-t-elle que ces décisions ne suivent aucune loi absolue des échanges, mais témoignent de la fermeture du monde économique sur ses propres critères? «Business is business», cette formule circulaire qui atteint le plus cruel comique, a-t-elle une fois été discutée en détail?

Les soi-disant nécessités de la nouvelle économie

Je n'entends guère ces choses dans mon poste, sauf parfois dans la bouche d'un invité éphémère, à qui on laisse la responsabilité de ses opinions... L'objection à mes propos sera aisée, au nom du droit à l'information et de l'attention héroïque aux mutations «passionnantes» ou aux «défis» de notre monde, etc. Inutile travail de façade: ces arguments constituent des rationalisations tardives, qui trahissent avant tout l'impuissance à penser simultanément dans et contre le cours des choses.

L'évolution de la rubrique boursière n'a rien d'une mutation démocratique de l'information, c'est un ajustement aveugle sur les soi-disant «nécessités» de la nouvelle économie. Voilà, diffus et poliment à l'annoncé à nos quotidiennes oreilles, un de ces multiples petits scandales symboliques qui, à propos d'une chaîne publique, demanderaient débat. Dieu merci, la société civile s'éveille (Seattle, Davos, Porto Alegre, Gênes), débordant les structures des partis politiques, et apportant un formidable démenti humain à un fatalisme qui profite avant tout à ceux qui le professent.

Jérôme Meizoz

*Lire Pierre Bourdieu, *Les Structures sociales de l'économie*, Seuil, collection Liber, 2000.

L'article a été publié dans *Domaine Public* n° 1481 du 17 août 2001.

Jérôme Meizoz, *Confrontations* (1994-2004), Antipodes, Contre-pied, Lausanne, 2005.

Un écran de mobiles

La télévision à portée de main commence aujourd'hui. Les portables lui offrent un marché immense où l'information risque de perdre son identité.

Les nouvelles ont boudé le grand écran après la Deuxième Guerre mondiale (le Ciné-Journal suisse a disparu officiellement en 1975, même si à partir de 1946 il joue déjà un rôle marginal). Le petit a pris le relais pendant les Trente Glorieuses, annonçant joies et malheurs dans les salons du monde industrialisé. Après Internet et ses lucarnes à géométrie variable, l'information part aujourd'hui à l'assaut des portables. La télévision en miniature - rapide, instantanée - piste les réseaux. Swisscom offre en boucle, via le service ReplayTV à douze francs par mois, journaux, météo et sport achetés à la

TSR. Vodafone Live (filiale de la multinationale britannique) tire dans le ciel chaînes et clips vidéo pour quatre francs la semaine.

Pourtant, la technique encore titubante déçoit les usagers. Et les éditeurs hésitent à investir. Edipresse sonde le terrain avec prudence et Ringier s'engage timidement aux côtés de NanoTV, lui ouvrant ses archives photographiques. La société fondée par Philippe Mottaz, ancien chef des actualités à la Télévision suisse romande, confectionne depuis peu bulletins et spots publicitaires au format Natel. Trois à quatre minutes de séquences bric-à-brac à la poursuite d'une nouvelle grammaire

audiovisuelle. Interactivité oblige, on incite les abonnés à livrer de courts reportages tournés avec des appareils à haut débit, caméra comprise. Bref, l'information du bas vers le haut. Ou le blog téléphonique dans l'éternelle illusion de la communication sans patrons.

Des réactions-réflexe

Le lecteur moyen passe vingt minutes à parcourir son quotidien préféré. *20 minuten* l'a pris au pied de la lettre. *Le Matin bleu* célèbre à son tour le bonheur de la dépêche à la ligne, dégagée de longues analyses. Internet et son goût de l'hypertexte, sans parler des flashes radiopho-

niques, accélèrent le tempo jusqu'au clignotement qui échappe à l'appréhension. Maintenant l'ombre effeuillée du mobile pousse un peu plus l'information vers son fond psychophysologique. Une suite d'impulsions-excitations qui déclenchent des réactions, sinon des émotions: jouissance, étonnement, rejet, indifférence, oubli ou, parfois, l'envie d'en savoir davantage. Les émissions de NanoTV - des images en séquence avec un commentaire supersonique, rythmés par une forte ponctuation - visent la rétine. Effacées en quelques secondes, elles circulent inlassablement répétées, puis renouvelées afin de rappeler le client qui bat de l'œil.

Rien de mal, d'ailleurs, dans un univers où le public se fragmente et passe d'un support à l'autre suivant les intérêts et les occasions. La vidéo ne remplace pas le cinéma. Internet n'a pas tué les journaux. La même personne consulte le teletext, allume la radio sur l'autoroute et plonge dans le *Feuilleton* de la NZZ. Elle pourra dorénavant découvrir la une de *L'Illustré* sur son mobile.

En revanche, l'attrait de quatre millions de portables en Suisse - à conquérir si l'on veut appâter les annonceurs - risque d'alimenter le malentendu, voire la tromperie, d'une information neutre, indifférente aux sources. Bonne pour tous, sans distinction. Simple prétexte à nouer un lien entre des événements et des spectateurs, partout et n'importe quand. Avant de les transformer en monnaie d'échange sur le marché publicitaire. *md*

Les partis nationaux-populistes gagnent grâce au vote des milieux populaires. Line Rennwald a étudié le cas de l'UDC en Suisse et dans le canton de Neuchâtel. Voici un extrait de la conclusion de son travail.

[...] L'UDC a réussi à séduire un électorat du monde ouvrier, populaire, qui se sent laissé de côté au niveau économique et qui est attiré par le discours populiste de l'UDC, qui défendrait selon lui «les petites gens, ceux qui travaillent dur». Il s'agit donc bien de personnes qui se retrouvent du côté des perdants sur la dimension économique. [...] Le fait que l'UDC adopte des positions économiques néolibérales ne les inquiète pas dans leur vote, puisque ce parti arrive à focaliser l'attention sur les thèmes de l'ouverture de la Suisse, des étrangers ou encore des «abus» dans l'aide sociale, le tout assorti d'un discours politique dénonçant l'inaction et l'incapacité des autres partis.

L'UDC a également séduit un électorat important de la classe moyenne, à laquelle peuvent appartenir certains ouvriers. Cet électorat ne se sent pas menacé ou en déclin au niveau économique. Il partage des valeurs de droite et est profondément attaché aux traditions et à l'indépendance de la Suisse. La dimension culturelle [...] semble être ici dominante.

Line Rennwald, *Le vote ouvrier pour les partis nationaux-populistes*, préface de Pascal Sciarini, Communications jurassiennes et européennes (CJE), 2005.

Le réseau de la tartine

La marque coule des jours heureux depuis son rachat. Un rêve d'enfants se réalise dans le monde adulte des affaires.

L'usine brasse et cuit la pâte miraculeuse à Rheinfelden, Bâle-Campagne. Gustav Gerig AG, propriétaire historique de la marque qu'il diffuse toujours, pilote sa maison de distribution d'alimentaires depuis Zurich. Direction et conseil d'administration de la société occupent à leur tour un immeuble genevois sur le même palier que les bureaux de gestion de fortune de Michel Yagchi, titulaire avec deux associés du logo, des recettes encais-



sées et du secret de fabrication. Cenovis résume à merveille le bonheur de l'économie en réseau. La tête de l'entreprise surfe entre quatre pôles qui en assurent le développement: les compétences financières via le conseil d'administration, la communication confiée à des publicitaires indépendants, l'usine qui confectionne tubes et boîtes au gré d'une licence exclusive et un distributeur pour les acheminer aux quatre coins du pays. L'horizontalité s'amuse des hiérarchies typiquement suisses, résume Philipp Rollman, patron de PULP, l'agence qui façonne l'image de Cenovis.

L'histoire perdue

C'est de la levure de bière sauvée des cuves et labourée avec sel et extraits d'herbes. Inventée en Allemagne à la fin de la Grande Guerre, la pâte, riche en vitamine B, tombe dans l'escarcelle d'un groupe d'industriels bâlois à l'aube des années trente. Naturel avant l'heure, le Cenovis console les Suisses pendant la crise économique et le conflit qui s'ensuit. Il relève la pomme de terre et exalte la tranche de pain. Pour le bonheur des grands, des petits et des soldats affamés.

Pénurie, réduit national, mobilisation, montagnes et plan Wahlen forgent le mythe

d'un âge d'or, rude certes, mais qui coule onctueux. Le Cenovis s'invite à la table du pays et se pare des couleurs de la patrie. Entièrement indigène et maître du marché suisse - aujourd'hui encore Marmite, un rival anglais, se morfond à moins de 1% - il incarne l'identité encerclée d'un peuple. Tiré des déchets de la fermentation, il devient un porte-drapeau. Puis l'histoire balbutie, jusqu'à disparaître, laissant libre cours aux fantasmes. Une inondation emporte les archives de l'entreprise bien avant sa vente. Didier Fischer, l'actuel administrateur délégué, a recueilli les rares documents encore intacts: quelques actions jaunies au nom des sociétés de brasseurs de l'époque. Et personne chez Gustav Gerig ne se souvient du passé. Ou ne désire le faire.

Une autre histoire

C'est aussi un rêve d'enfant nourri au Pays d'En-Haut où Michel Yagchi court internats et quatre-heures. Le rachat de Cenovis comble la mémoire et l'envie de tartiner à jamais. Alors qu'après des belles années la marque vivote, le financier décide avec Didier Fischer de courtiser le propriétaire zurichois. Les négociations aboutissent en 1999, une fois levé tout soupçon de connivence avec une grande multinationale. Pour un prix inavoué, Cenovis quitte le Rhin pour le Rhône. Le défi aux colosses du goûter (Kellogs, Kraft, Unilever, Nutella) passe par la communication. Il s'agit aussi d'imposer un condiment d'épicerie en pleine dictature de produits frais. Marketing et culot gagnent le pari, Cenovis renaît égal à lui-même. Pot à valeurs éternelles, du Jura aux Alpes, mariées en un seul coup d'œil sur les affiches réalisées par Cédric Marendaz, même si les Alémaniques l'ajoutent aux soupes et aux spaghettis, quand les Romands, qui en mangent davantage que

leurs compatriotes, le savourent avec beurre et baguette.

Les «cenofans» sont ravis et le lui disent par courrier, au téléphone, via le site Internet, où il est possible de s'approvisionner à l'étranger. Cenovis gâte l'estomac et le cœur. L'équipe soigne ses clients, complices d'une passion commune transmise de père en fils, de mère en fille, gage de sa pérennité. La marque appartient aux consommateurs; «nous n'en sommes que les garants» se réjouit Michel Yagchi.

Le chiffre d'affaires grandit discrètement - 6 à 7% par an - entre plaisir du risque, investissement social (conseil d'administration et familles tartinent gratuitement lors de la course de l'Escalade à Genève) ou régression infantine. D'ailleurs, il n'y a pas de dividendes. Les bénéficiaires profitent entièrement au développement de Cenovis dont la renommée dépasse largement «le business qu'il génère» s'étonne Didier Fischer. Capable cependant d'imaginer des stratégies atypiques. Ainsi, face aux prix dissuasifs des dégustations organisées dans les supermarchés, on partage frais, stand et tabliers avec les concurrents, Le Parfait par exemple. L'idée de réseau - *networking* - revient à la bouche de Philip Rollman. Folie de grandeur et isolement sont les pires ennemis de Cenovis. Contre son histoire et le culte des fidèles. Et contre une entreprise qui chérit l'esprit de famille au tempo du Web. *md*

Cet article a été réalisé à partir d'un entretien avec Michel Yagchi, Didier Fischer et Philip Rollman. Le départ des anciens, décédés ou à la retraite, empêche Gustav Gerig AG de fournir des informations au sujet du passé de Cenovis.

www.cenovis.ch

A lire aussi: *Cenovis et vertus* de Luc Debraine ainsi que *La Marmite ancêtre british culte* de Thierry Meyer, parus dans le *Temps* du 1^{er} février 2002.